

PROCES-VERBAL de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 07 novembre 2024

Le jeudi 7 novembre 2024 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 29 octobre 2024 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire
Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame HENOT Valérie, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame RAVARD Caroline, Monsieur THISSELIN Vincent, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux

Absents avec excuse : Monsieur CONTANT David, Madame LAPAQUE Céline, Madame POINSIGNON Magali

Absents excusés avec procuration :

Absents sans excuse : ./.

Nombre de Conseillers élus : 15

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de votants : 12

Nombre de procurations : 0

La secrétaire de séance : ALIZÉ Catherine, secrétaire de mairie

ARRET DU PV de la réunion du 03 octobre 2024 acté.

1) PLAN TOPOGRAPHIQUE ET PARCELLAIRE DES PARCELLES S2 p 27,28 et 29

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Considérant la nécessité d'établir un plan topographique et parcellaire pour le projet de construction d'un bâtiment périscolaire situé à côté de l'école,

- Après avoir entendu M Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les travaux d'arpentage des parcelles cadastrées S2 p 27,28 et 29 au cabinet MELEY-STROZYNA sis à Montigny-lès-Metz pour le montant de 2 505.38 € HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandater sur l'opération correspondante

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2) CONVENTION D'ETUDE PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE PERISCOLAIRE AVEC LA SAREMM

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du 09.11.2023 relative à l'adhésion à la SAREMM
- Vu le projet de convention d'étude préalable pour la réalisation d'un centre périscolaire,
- Après avoir entendu M. DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'étude préalable pour la réalisation de la construction d'un centre périscolaire avec la SAREMM.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3) CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public,
- Vu les délibérations des 24.05.2020 et 27.08.2020,
- Après avoir entendu M. DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien d'éclairage public avec UEM pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2024.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

4) PROJET DE CREATION D'UN PARC ET JARDIN AU COMPLEXE SPORTIF A VOCATION PEDAGOGIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Département de la Moselle a mis en place un programme pour accompagner les communes de moins de 2 000 habitants dans la mise en œuvre de projets environnementaux qui s'inscrivent dans une démarche de transition énergétique et écologique.

Ce dispositif est dédié aux projets dont le montant global n'excède pas 10 000 € HT. Le taux d'aide appliqué par le Département de la Moselle est plafonné à 50% du montant global. Une limite de 2 projets subventionnés par commune est fixée sur le dispositif 2021-2025.

Le Maire expose le projet de PROJET DE CREATION D'UN PARC ET JARDIN AU COMPLEXE SPORTIF et propose des devis de :

- la société LES PEPINIERES DE L'EST pour les plantations pour un montant de 10 000 € HT,

Le Maire souhaite faire une demande de subvention au Département de la Moselle dans le cadre du dispositif énoncé en introduction selon le plan de financement suivant :

Dépense	Montant	Recette & co-financeur	Montant	Taux
Jardin et parc pédagogique	10 000 € HT	Autofinancement communal	5 000 € HT	50 %
		Département de la Moselle	5 000 € HT	50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le projet selon le plan de financement annoncé.

Approuve le devis de la société LES PEPINIERES DE L'EST le montant de 10 000 € HT

Sollicite une subvention du Département de la Moselle au titre du programme dédié aux projets environnementaux dans le cadre du budget 2021/2025

S'engage à ne pas débiter les travaux avant la réception de la notification d'attribution de l'aide par l'Assemblée Départementale.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5) RENONCEMENT AU FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN

La présente délibération a pour objet de renoncer au fonds de concours de la Métropole pour des travaux de voirie

Présentation succincte du projet :

- Objectif du projet : entretien du patrimoine communal
- Description de l'opération : travaux de voirie

Après cet exposé par M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain, notamment l'article II.4 portant renoncement au fonds de concours pour financement de travaux de compétence métropolitaine,

CONSIDERANT, qu'afin de financer des travaux de voirie, la commune de LA MAXE demandé à renoncer au fonds de concours à hauteur de 120 000 €,

ACCEPTE de renoncer au fonds de concours pour des travaux de voirie pour un montant de 120 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6) CONTRAT COMMUNE – PEPLOR'EST POUR LA GESTION DU SERVICE D'ACCUEIL ENFANCE JEUNESSE ET DU PERISCOLAIRE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 12.11. 2015,
- Considérant le besoin de pérenniser un service d'accueil enfance-jeunesse de qualité,
- Vu le projet de convention du service périscolaire,
- Après avoir entendu Monsieur Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de gestion et d'animation du service d'accueil avec les PEPLOR'EST à compter du 1er octobre 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7) REGIME INDEMNITAIRE PERSONNEL COMMUNAL (RIFSEEP)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Vu la délibération du 14.12.2017, du 28.11.2019, du 29.04.21, 18.11.2021, 27.10.22, du 15.12.22, du 09.06.2023, du 29.02.2024 et du 25.04.24 relative au régime indemnitaire du personnel communal,
- Vu la délibération du 25.04.2024,
- Après avoir entendu Monsieur Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les plafonds de l'IFSE, et CIA à compter de la présente, des cadres d'emploi mentionnés dans les délibérations susvisées selon le tableau suivant :

Catégorie	Groupe de fonctions / emplois / emplois	Critère 1 <u>Fonction encadrement, coordination pilotage ou conception</u>	Critère 2 <u>Technicité / expertise/expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions</u>	Critère 3 <u>Sujétions</u>	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
A	Secrétaire de Mairie	<p>Management stratégique, transversalité, pilotage, arbitrage</p> <p>Equipe technique/ coordination /référénts</p> <p>Encadrement opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> -responsabilité d'encadrement direct, -niveau d'encadrement dans la hiérarchie, -responsabilité de coordination, -responsabilité de projet ou d'opération, -responsabilité de formation d'autrui, - ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur), - influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif). 	<p>Maîtrise d'un logiciel métier</p> <p>Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique)</p> <p>Habilitations réglementaires, qualifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances (de niveau élémentaire à expertise), - complexité, - niveau de qualification, - temps d'adaptation, - difficulté (exécution simple ou interprétation) - autonomie - initiative - diversité des tâches, des dossiers ou des projets, - influence et motivation d'autrui, - diversité des domaines de compétences. 	<p>Travail de nuit/travail week-end / dimanche et jours fériés /grande disponibilité / polyvalence</p> <p>Travail en soirée /travail isolé /travail avec un public particulier</p> <p>Travail horaire imposé ou cadencé /environnement de travail (nuit, intempérie..)</p> <p>/missions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - vigilance, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - responsabilité financière - tension mentale, nerveuse - confidentialité - relations internes - relations externes - facteurs de perturbation 	7 000 €	4 000 €

C	I	-adjoint administratif/assistant polyvalent	<p>Equipe technique/ coordination /référénts</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>responsabilité de coordination,</i> - <i>responsabilité de projet ou d'opération,,</i> - <i>ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur),</i> - <i>influence du poste sur les résultats (contributif).</i> 	<p>Maîtrise d'un logiciel métier</p> <p>Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique)</p> <p>Habilitations réglementaires, qualifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>connaissances (de niveau élémentaire à expertise),</i> - <i>niveau de qualification,</i> - <i>temps d'adaptation,</i> - <i>difficulté (exécution simple ou interprétation)</i> - <i>autonomie</i> - <i>initiative</i> - <i>diversité des tâches, des dossiers ou des projets,</i> - <i>influence et motivation d'autrui,</i> - <i>diversité des domaines de compétences</i> 	<p>Travail week-end / dimanche et jours fériés /grande disponibilité / polyvalence</p> <p>Travail en soirée /travail isolé /travail avec un public particulier</p> <p>Travail horaire imposé ou cadencé /missions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>vigilance,</i> - <i>valeur du matériel utilisé</i> - <i>valeur des dommages</i> - <i>responsabilité financière</i> - <i>confidentialité</i> - <i>relations internes</i> - <i>relations externes</i> 	4 000 €	3 500 €
---	---	---	---	--	--	---------	---------

Catégorie	Groupe de fonctions	Cadre d'emploi/ Fonctions / emplois	Critère 1 <u>Fonction encadrement, coordination pilotage ou conception</u>	Critère 2 <u>Technicité / expertise/expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions</u>	Critère 3 <u>Sujétions</u>	9000 €	3500 €
C	I	Agent de maîtrise/ Agent polyvalent responsable du service technique	<p>Management stratégique, transversalité, pilotage, arbitrage</p> <p>Equipe technique/ coordination /référénts</p> <p>Encadrement opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> -responsabilité d'encadrement direct, -niveau d'encadrement dans la hiérarchie, - responsabilité de coordination, - responsabilité de projet ou d'opération, - responsabilité de formation d'autrui, - ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur), - influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif). 	<p>Maîtrise d'un logiciel métier</p> <p>Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique)</p> <p>Habilitations réglementaires, qualifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances (de niveau élémentaire à expertise), - complexité, - niveau de qualification, - temps d'adaptation, - difficulté (exécution simple ou interprétation) - autonomie - initiative - diversité des tâches, des dossiers ou des projets, - influence et motivation d'autrui, - diversité des domaines de compétences 	<p>Travail de nuit/travail week-end / dimanche et jours fériés /grande disponibilité / polyvalence</p> <p>Travail en soirée /travail isolé /travail avec un public particulier</p> <p>Travail horaire imposé ou cadencé</p> <p>/environnement de travail (nuit, intempérie..)</p> <p>/missions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - responsabilité financière - effort physique - tension mentale, nerveuse - confidentialité - relations internes - relations externes 		

C	I	-adjoint technique/agent polyvalent des services techniques	NEANT	<p>Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique) Habilitations réglementaires, qualifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances (de niveau élémentaire à expertise), - complexité, - niveau de qualification, - temps d'adaptation, - difficulté (exécution simple ou interprétation) - autonomie - initiative - diversité des tâches, des dossiers ou des projets, - influence et motivation d'autrui, - diversité des domaines de compétences. 	<p>disponibilité / polyvalence environnement de travail (intempérie..) /missions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - responsabilité financière - effort physique - confidentialité - relations internes - relations externes 	4000 €	4500 €
C	2	-adjoint technique/agent polyvalent des services techniques	NEANT	<p>Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : expert, intermédiaire ou basique) Habilitations réglementaires, qualifications</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissances (de niveau élémentaire à expertise), - niveau de qualification, - difficulté (exécution simple ou interprétation) - autonomie - initiative 	<p>disponibilité / polyvalence environnement de travail (, intempérie..) /missions spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - responsabilité financière - effort physique - confidentialité - relations internes - relations externes 	4 000 €	4 500 €

C	3	- adjoint technique/agent d'exécution	NEANT	Habilitations réglementaires - connaissances (de niveau élémentaire) - difficulté (exécution simple)	- vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - effort physique - confidentialité - relations internes - relations externes	2000 €	700 €
C	1	Adjoint d'animation/ Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	NEANT	Maîtrise d'un logiciel métier Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : basique) Habilitations réglementaires, qualifications - connaissances (de niveau élémentaire), - niveau de qualification, - temps d'adaptation, - difficulté (exécution simple) - autonomie - initiative - diversité des tâches, des dossiers ou des projets, - influence et motivation d'autrui, - diversité des domaines de compétences	grande disponibilité / polyvalence /missions spécifiques - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité pour la sécurité d'autrui - valeur des dommages - effort physique - tension mentale, nerveuse - confidentialité - relations internes - relations externes - facteurs de perturbation	2000 €	700 €

C	I	Asem/Agent spécialisé des écoles maternelles principal	NEANT	Connaissances particulières liées aux fonctions (niveau : intermédiaire ou basique) Habilitations réglementaires, qualifications - connaissances (élémentaire), - difficulté (exécution simple)	grande disponibilité travail avec un public particulier - vigilance, - risques d'accident, - risques de maladie professionnelle, - responsabilité matérielle, - valeur du matériel utilisé - responsabilité pour la sécurité d'autrui - confidentialité - relations internes - relations externes	2 000 €	1 500 €
---	---	--	-------	---	---	---------	---------

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8) MARCHE TRAVAUX DE REFECTION DE DIVERS CHEMINS COMMUNAUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Considérant la nécessité de réfection de divers chemins communaux,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réfection des chemins communaux suivants :

- Chemin de la Moselle
- Sentier de Saint Rémy
- Chemin de la Charmille
- Chemin du Pâtural
- Chemin de Franclonchamps
- Chemin de la Lignière

Et autorise Monsieur le Maire à procéder au lancement de l'appel d'offre et à signer la procédure et documents afférents.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

9) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE REFECTION DE DIVERS CHEMINS COMMUNAUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération susvisée en date du 07.11.2024 relative au projet de réfection de divers chemins communaux,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions afférentes au projet de réfection de divers chemins communaux à l'état au titre de la DETR 2025 et au département au titre d'AMBITION MOSELLE.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

10) RENOVATION DE L'APPARTEMENT F2 A L'IMMEUBLE DE LA BERGERIE

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le budget primitif,
- Vu l'état des lieux de sortie en date du
- Considérant la nécessité de rénovation de l'appartement 8 B2 à l'immeuble communal de la Bergerie,
- Après avoir entendu M. Jacques DUVAL, Adjoint au Maire de LA MAXE,
- Considérant la sortie de la séance de M. DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE, pour ce point,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la réalisation des travaux suivants de l'appartement 8 B2 rue de la Bergerie:

- peinture et de revêtement de sol de à l'entreprise FACAD 'EST sise à Woippy pour le montant de 7037.12 € HT
- sanitaire, carrelage et plâtrerie à l'entreprise PEREIRA CONSTRUCTION à La Maxe pour le montant de 6130.00 € HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses sur l'opération correspondante.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

11) AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION RELATIVE AU PETIT ENTRETIEN VOIRIE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 31.05.2018,
- Vu le projet d'avenant à la convention de gestion relative au petit entretien de la voirie et à la gestion des arbres d'alignement,
- Après avoir entendu M Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation de services relative à la voirie avec Metz Métropole.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

12) ACQUISITION VOITURE COMMUNALE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif,
- Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule utilitaire et l'obsolescence du véhicule actuel,
- Après avoir entendu M. PERNET Thierry, Adjoint au Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir un véhicule utilitaire à la société BAILLY sise à METZ pour le montant de 26499.80 € HT.

et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager la dépense sur l'opération correspondante.

A LA MAXE, le 18 novembre 2024

La secrétaire,



Catherine ALIZÉ

LE MAIRE



Bertrand DUVAL

CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE

LA MAXE - séance du Conseil Municipal du 07 novembre 2024

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	PLAN TOPOGRAPHIQUE ET PARCELLAIRE DES PARCELLES S2 p 27,28 et 29
2	CONVENTION D'ETUDE PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE PERISCOLAIRE AVEC LA SAREMM
3	CONTRAT ECLAIRAGE PUBLIQUE
4	PROJET DE CREATION D'UN PARC ET JARDIN AU COMPLE SPORTIF A VOCATION PEDAGOGIQUE ET DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL FAVEUR DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX
5	RENONCEMENT AU FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN
6	CONTRAT COMMUNE – PEPLOR'EST POUR LA GESTION DU SERVICE D'ACCUEIL ENFANCE JEUNESSE ET DU PERISCOLAIRE.
7	REGIME INDEMNITAIRE PERSONNEL COMMUNAL
8	MARCHE TRAVAUX REFECTION DIVERS CHEMINS COMMUNAUX
9	DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET AMBITION MOSELLE PROJET DE REFECTION DE DIVERS CHEMINS COMMUNAUX
10	RENOVATION APPARTEMENT F2 IMMEUBLE DE LA BERGERIE
11	AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION RELATIVE AU PETIT ENTRETIEN VOIRIE
12	ACQUISITION VEHICULE UTILITAIRE